

## CH\_VB 90.308 vom 23. März 1990

Bundesverwaltung, 1990-03-23, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_90.308](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_90.308)

FR: CH\_VB 90.308 du 23 mars 1990

IT: CH\_VB 90.308 del 23 marzo 1990

### Erwägungen

#### E. 23

organisations, déposée début octobre à l'ambassade d'Israël en Suisse est restée sans réponse. Je demande au Conseil fédéral s'il ne juge pas utile d'intervenir auprès des autorités israéliennes pour protester contre l'attitude du gouvernement israélien, exiger le respect des Conventions de Genève et la fermeture du camp de Quesiot (Ansar III) dans le désert du Negev. Mitunterzeichner- Cosignataires: Keine - Aucun Schriftliche Begründung - Développement par écrit L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 14. Februar 1990 Rapport écrit du Conseil fédéral du 14 février 1990 Ainsi que le Conseil fédéral l'a expliqué à différentes occasions, notamment l'automne dernier dans sa prise de position sur une motion de M. Spielmann, conseiller national, il n'y a pour la Suisse aucun doute que les dispositions de la Quatrième Convention de Genève sur la protection des civils en temps de guerre sont applicables dans leur ensemble aux habitants des territoires occupés par Israël. Cette position a été clairement communiquée à maintes reprises - et tout récemment encore - au Gouvernement d'Israël et des critiques ont été émises, du côté suisse, à l'égard de l'emploi de la force dans cette région. La Suisse a demandé l'application de l'ensemble des dispositions du droit international humanitaire en vigueur et soutient en outre, aussi bien matériellement que sur le plan diplomatique, les actions du CICR en Israël et dans les territoires occupés. Les délégués du Comité visitent régulièrement le camp de Quesiot. Le président: L'interpellateur n'est que partiellement satisfait de la réponse du Conseil fédéral. #ST# 89.798 Interpellation Ziegler Kinder als Kriegsgefangene Enfants prisonniers de guerre Wortlaut der Interpellation vom 14. Dezember 1989 Am 20. August 1988 wurde zwischen Iran und Irak ein Waffenstillstand ausgerufen. Seither werden Tausende von Kindern unter 15 Jahren aus beiden Lagern unter häufig erschreckenden Bedingungen weiterhin gefangengehalten, und zwar trotz der ständigen Bemühungen des IKRK, von Terre des Hommes usw. Welche dringenden Schritte will der Bundesrat unternehmen, um den Genfer Abkommen Geltung zu verschaffen und diese Kinder zu befreien?

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Bär Zusammenarbeit mit Drittweltländern und Osteuropa Interpellation Bär Coopération avec le tiers monde et l'Europe de l'Est In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1990 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 16 Séance Seduta Geschäftsnummer 90.308 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 23.03.1990 - 08:00 Date Data Seite 723-724 Page Pagina Ref. No 20 018 467 Dieses Dokument wurde

digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.